

Chapitre 5 - La France et la construction de nouveaux États

Synthèse

 Pages 120-121 – Point de passage

La France, l'Italie, Nice et la Savoie

La proclamation du Second Empire en France remet en question l'équilibre européen. En effet, Napoléon III, favorable au principe des nationalités, s'oppose aux principes hérités lors du Congrès de Vienne.

Conscient de cette opportunité politique et informé du goût de l'Empereur pour la péninsule italienne, Victor-Emmanuel, roi de Piémont Sardaigne, envoie en secret son Premier ministre Cavour négocier une alliance avec la France. Les Piémontais ont en effet besoin de soutien pour affronter l'Autriche. L'accord de Plombières de 1858 prévoit une assistance militaire de la France et la cession de Nice et de la Savoie en échange. Si Napoléon III est favorable au principe des nationalités, il n'en demeure pas moins fidèle à son alliance avec la papauté : il envisage l'unification de la péninsule au sein d'une confédération dirigée par le Pape.

En 1859, les Français s'engagent aux côtés des Piémontais et l'armée autrichienne est vaincue. La Lombardie revient au royaume de Piémont, Nice et la Savoie doivent être rattachés à la France. Ces deux territoires ont été occupés et annexés en 1792 avant d'être remis au royaume de Piémont en 1815. La Savoie, berceau de la

dynastie piémontaise, est majoritairement francophone, Nice en revanche connaît un fort parti italien. Le traité de Turin du 24 mars 1860 prévoit la réunion des territoires à la France « sans nulle contrainte de la volonté des populations ». Des plébiscites sont organisés. Le parti français, aidé du clergé, parvient à mobiliser les populations et le « oui » l'emporte très largement.

→ L'engagement de la France pour la cause de l'unité italienne lui a donc permis d'affirmer sa puissance sur la scène européenne mais aussi d'étendre son territoire.